JUDO WALLONIE BRUXELLES

PRESENCE

Tout représentant de club souhaitant participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doit présenter ce formulaire signé lors du contrôle des pouvoirs ainsi qu'une pièce d'identité et sa licence en ordre.

LE CLUB

Pour rappel, le club doit être en ordre de cotisation vis-à-vis de l'A.S.B.L. Judo Wallonie-Bruxelles et du Comité provincial dont il dépend pour l'année écoulée.

Matricule : **Dénomination officielle :**

Constitué en (cocher la case adéquate) : ASBL ☐ **Association de Fait** ☐

L'AFFILIE

Pour rappel, cette personne doit :

- Avoir 18 ans ou plus
- Être affiliée auprès du club qu'elle représente
- Être en ordre de licence

Numéro de Licence : **Nom, prénom :**

Signature :

L'affilié représentera le club à l'Assemblée Générale Ordinaire, y votera valablement et y prendra toutes les décisions dans le cadre des points portés à l'ordre du jour, le :

Samedi 25 mars 2023
Hôtel Van Der Valk Nivelles - Sud
Chaussée de Mons 22
1400 Nivelles

Personnes renseignées sur le document « *MODIFICATIONS D'INFORMATIONS D'UN CENTRE D'ENSEIGNEMENT DU JUDO »,* ancienne feuille verte)

CLUB EN A.S.B.L.	CLUB EN ASSOCIATION DE FAIT
Président **Numéro de licence :** **Nom et prénom :** **Signature :**	**Délégué de club** **Numéro de licence :** **Nom et prénom :** **Signature :**
Secrétaire **Numéro de licence :** **Nom et prénom :** **Signature :**	

Fait à : Le :